



## **Compte rendu de Conseil Municipal** **Séance du 24 Janvier 2020**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 20 janvier 2020

de Présents 14

de Votants 14

L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier, à vingt heures, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur Didier BOULAY, Maire.

**Présents** : Mme Julie LEJEUNE, M. Yann OLLIER, Mme Dany BÉATRIX (Adjoints au Maire), M. Philippe SOHIER, Mme Michèle PAVARD, Mme Carole GAUTIER (arrivée à 20h45), Mme Gwenaëlle MARTIN, Mme Émilie GALAS, M. Nicolas HURON, M. Sébastien TORTEVOIX, M. Alban AUGER, M. Arnaud LERICHE et Mme Barbara MOTTÉ et M. Florian MARTIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Dany BÉATRIX

### **Demande d'autorisation de modification de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation :

- d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : Droit de Prémption Urbain – 7 rue de la Libération et Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour 2019-2022.

Et

- de supprimer le point suivant de l'ordre du jour : Remboursement concernant les dépenses du repas des aînés.

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces modifications de l'ordre du jour.**

### **Approbation du dernier procès-verbal**

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal.

VOTANTS : 12 (Messieurs Philippe SOHIER et Florian MARTIN étaient absents et Madame Carole GAUTIER n'était pas arrivée au moment du vote du PV)

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

### **Droit de Prémption Urbain : 7 rue de la Libération**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter ce bien cadastré section AC n°14, d'une superficie totale de 108 m<sup>2</sup>, appartenant à M. LAMY Michel. Il ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune.

### **Demande de subvention « sorties pédagogiques » pour 4 élèves de l'école Notre Dame de Meslay du Maine**

Monsieur le Maire expose qu'un courrier a été déposé par l'école Notre Dame de Meslay du Maine afin de solliciter auprès de la commune une aide financière exceptionnelle pour aider au financement d'une sortie pédagogique de deux jours au château de Blois/maison de la magie et au château des énigmes de Fréteval. Cette sortie concerne 4 élèves habitant la commune : 2 élèves en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), 1 en CE2 et 1 en CM1.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de possibilité pour les parents habitant Grez de scolariser leur enfant en ULIS sur la commune. Il propose de subventionner les 2 élèves en ULIS, à hauteur de 63,77 € par enfant (subvention versée par enfant pour les sorties pédagogiques des élèves scolarisés à Grez).

Les élus souhaitent avoir plus de renseignements concernant cette sortie. Quelle est la date de la sortie ? Quel est le coût total par enfant ? Quel est le niveau de participation des familles ? De l'A.P.E.L ?

**Il est décidé à l'unanimité de reporter cette décision lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.**

### **DELIBERATION N°2020-01-23-01 : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour 2019-2022**

Monsieur le Maire expose que le Contrat Enfance Jeunesse du territoire du Pays de MESLAY-GREZ est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Il explique que c'est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Les partenaires doivent s'assurer que les services et/ou activités proposées, soient ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un projet éducatif, un personnel qualifié, un encadrement adapté et qu'ils répondent aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat pour 3 ans, de 2019 à 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF jusqu'au 31 décembre 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la CAF.

**Vu pour être affiché**

**Le Maire, Didier BOULAY**

